



NOTE DE SERVICE N° 006-33 **MBPE/DGD DU**

05 JAN 2022

En application de la décision n° **103/SEPMBPE/DGD** du **08 août 2018**, les Inspecteurs des Douanes admis au concours professionnel exceptionnel d'accès à l'emploi d'Administrateur des Services Financiers au titre de l'année 2020 suivant l'arrêté d'admission n° **04421180743/MFPMA/DGFP/DC** du **08 décembre 2021**, sont mis à la disposition de la **Direction de la Formation et de la Documentation**, en vue d'y recevoir une formation.

En conséquence, j'invite les Chefs de services à procéder à la cessation de service desdits agents et à transmettre les comptes rendus de cessation à la **Sous-direction du Personnel**, au plus tard le **vendredi 14 janvier 2022**.

P.J. : Arrêté n° 04421180743/MFPMA/DGFP/DC portant admission au concours professionnel exceptionnel d'accès à l'emploi d'Administrateur des Services

Le Directeur Général



Général DA Pierre A.

Officier de l'Ordre National